NATIONS UNIES **E**

Conseil économique et social

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/WP.1/93
30 janvier 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières
(Quarante-quatrième session, 6-8 avril 2004)

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA QUARANTE-QUATRIÈME SESSION*

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 6 avril 2004, à 10 h 00

1.	Adoption de l'ordre du jour	TRANS/WP.1/93
2.	Adoption du rapport de la quarante-troisième session	TRANS/WP.1/92
3.	Soixante-sixième session du Comité des transports intérieurs	
4.	Application des Conventions de 1968 sur la circulation routière et sur la signalisation routière ainsi que des Accords européens de 1971 les complétant, et amendements concernant ces instruments	TRANS/WP.1/2003/1/Rev.3 TRANS/WP.1/2003/2/Rev.3 TRANS/WP.1/2003/3/Rev.3 TRANS/WP.1/2003/4/Rev.3 TRANS/WP.1/2003/5/Rev.3

* Les représentants sont priés de remplir la formule d'inscription ci-jointe (également disponible sur le site Internet de la Division des transports de la CEE) et de la renvoyer, deux semaines au moins avant la session, à la Division des transports de la CEE, soit par télécopie (+41-22 917 0039), soit par courrier électronique (caroline.jeunet@unece.org). Avant la session, les représentants sont priés de se présenter au bureau des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté, installé à la Villa Les Feuillantines, 13 avenue de la Paix, Genève (voir le plan à la dernière page), afin d'obtenir une plaquette d'identité. En cas de difficultés, téléphoner au secrétariat de la CEE (poste 73242).

GE.04-20494 (F) 270204 010304

5.	Révision des Résolutions d'ensemble sur la circulation routière (R.E.1) et sur la signalisation routière (R.E.2)	TRANS/SC.1/294/Rev.5 TRANS/SC.1/295/Rev.3
R.E.1		
a)	Sécurité dans les tunnels	TRANS/WP.1/2002/28 Documents informels
b)	Contrôles routiers	TRANS/WP.1/2003/13 Document informel
c)	Conduite sous l'influence de l'alcool, des drogues et des médicaments	TRANS/SC.1/336/Rev.1 Document informel
d)	Amélioration de la sécurité des motocyclistes	TRANS/WP.1/2004/6
e)	Promotion du port de la ceinture de sécurité	TRANS/WP.1/2004/7
f)	Dépassement	Document informel
g)	Règles et signalisation concernant les piétons	
h)	Panneaux à messages variables	
i)	Permis de conduire délivrés conformément à la Convention de 1949	TRANS/WP.1/2004/1
j)	Restructuration de la Résolution d'ensemble R.E.1	TRANS/WP.1/2004/2
R.E.2		
	Nouvelle signalisation pour les stations-service vendant du carburant sans soufre et du gaz naturel comprimé	TRANS/WP.1/2004/3 TRANS/WP.1/2004/4
6.	Quatrième Semaine de la sécurité routière dans la région de la CEE	
7.	Rôle futur du Groupe de travail	TRANS/WP.1/2003/14 TRANS/2004/11 et Add.1 TRANS/WP.1/2004/5
8.	Questions diverses	
9.	Adoption des décisions	

* * *

NOTES EXPLICATIVES[1]

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le premier point de l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour.

2. ADOPTION DU RAPPORT DE LA QUARANTE-TROISIÈME SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL

Le Groupe de travail est invité à adopter le rapport de sa quarante-troisième session, que le secrétariat a établi après ladite session.

3. SOIXANTE-SIXIÈME SESSION DU COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Le Groupe de travail sera informé des résultats de la soixante-sixième session du Comité des transports intérieurs (17-19 février 2004). La suite donnée aux résolutions de l'Assemblée générale sur la sécurité routière et le rôle futur du WP.1 seront examinés au titre du point 7 du présent ordre du jour.

4. APPLICATION DES CONVENTIONS DE 1968 SUR LA CIRCULATION ROUTIÈRE ET SUR LA SIGNALISATION ROUTIÈRE AINSI QUE DES ACCORDS EUROPÉENS DE 1971 LES COMPLÉTANT, ET AMENDEMENTS CONCERNANT CES INSTRUMENTS

Le Groupe de travail sera informé de l'examen par le Comité des transports intérieurs à sa soixante-sixième session des propositions d'amendements aux Conventions de Vienne de 1968 sur la circulation routière et sur la signalisation routière ainsi qu'aux Accords européens de 1971 les complétant et au Protocole sur les marques routières additionnel à l'Accord européen complétant la Convention de Vienne sur la signalisation routière.

Le secrétariat communiquera le nom du ou des pays s'étant portés volontaires pour transmettre les propositions d'amendements au Secrétaire général de l'ONU et le calendrier probable pour leur notification aux parties contractantes et leur adoption.

Le texte final des propositions d'amendements est reproduit dans les documents TRANS/WP.1/2003/1 à 5 et Rev.3.

5. RÉVISION DES RÉSOLUTIONS D'ENSEMBLE R.E.1 ET R.E.2

À sa quarante-troisième session, le Groupe de travail a décidé que les travaux sur l'ensemble des amendements aux instruments juridiques étant achevés, il fallait à court terme s'attacher essentiellement à mettre à jour et parachever les Résolutions d'ensemble et à améliorer leur présentation.

---

[1] Pour des raisons d'économie, les représentants sont priés de se munir de leur exemplaire des documents expédiés par courrier avant la réunion ou téléchargés sur Internet.

Résolution d'ensemble sur la circulation routière (R.E.1)

a) Sécurité dans les tunnels

À sa trente-neuvième session, le Groupe de travail avait examiné des propositions formulées par un groupe restreint (TRANS/WP.1/2002/28) composé de la France, de la Norvège, de la Suisse (présidence), de la Commission européenne, de la PRI, de l'IRU et du secrétariat, concernant la suite à donner aux recommandations du Groupe pluridisciplinaire spécial d'experts sur la sécurité dans les tunnels et aux mesures contenues dans la déclaration de Zurich, adoptée par les Ministres des transports des pays alpins en novembre 2001.

Le Groupe de travail sera saisi d'un document informel en anglais et en français se présentant sous la forme d'un tableau qui indiquera la suite à donner aux recommandations relatives à la sécurité dans les tunnels formulées par différents organes subsidiaires du Comité des transports intérieurs, dont le WP.1. Il sera également informé des conclusions des débats du Groupe de travail du transport des marchandises dangereuses (WP.15) à sa session de janvier 2004 sur le transport des marchandises dangereuses dans les tunnels.

b) Contrôles routiers

À sa quarante-deuxième session, le Groupe de travail a créé un groupe restreint (France, Suisse, PRI et secrétariat, sous la présidence de la Suisse) chargé de rédiger un nouveau chapitre de la R.E.1 consacré aux contrôles routiers. Une proposition en ce sens a été examinée à la quarante-troisième session (TRANS/WP.1/2003/13).

Le groupe restreint informera le Groupe de travail de l'avancement de ses travaux.

c) Conduite sous l'influence de l'alcool, des drogues et des médicaments

À sa quarante-troisième session, le Groupe de travail a créé un groupe restreint (États-Unis, Finlande, Italie, Roumanie et OMS, sous la présidence de l'Italie) chargé d'élaborer de nouvelles recommandations sur l'alcool, les drogues et les médicaments, en commençant par l'alcool et en utilisant pour références la résolution de 1989 (TRANS/SC.1/336/Rev.1) et les documents de la CEMT et de l'Union européenne.

Un document informel résumant les travaux préliminaires de ce groupe restreint sera diffusé dès réception.

d) Amélioration de la sécurité des motocyclistes

À sa quarante-troisième session, le Groupe de travail a créé un groupe restreint chargé d'améliorer la sécurité des motocyclistes (États-Unis, FEMA, FIM et IMMA, sous la présidence des États-Unis) et lui a demandé de rédiger un questionnaire sur la sécurité des motocyclistes aux fins d'examen à sa quarante-quatrième session. D'autres représentants de gouvernements ont été invités à envisager de participer aux travaux dudit groupe restreint. Le questionnaire fait l'objet du document TRANS/WP.1/2004/6.

e) Promotion du port de la ceinture de sécurité

À sa quarante-troisième session, le Groupe de travail a créé un groupe restreint chargé de promouvoir le port de la ceinture de sécurité (Espagne, États-Unis, Finlande, Royaume-Uni et Fondation de la FIA, sous la présidence des États-Unis) et lui a demandé d'élaborer un

questionnaire aux fins d'examen à sa quarante-quatrième session. Le questionnaire fait l'objet du document TRANS/WP.1/2004/7.

f) Dépassement

À sa quarante-deuxième session, le Groupe de travail a pris note d'un document informel établi par la Fédération de Russie relatif aux problèmes liés au dépassement. Le Groupe a estimé qu'il était nécessaire, avant d'envisager éventuellement de modifier ou de compléter la Convention de Vienne, d'avoir une vision concrète du problème au regard des pratiques nationales. Il a donc confié à un petit groupe informel (Fédération de Russie, Estonie et Pologne) le soin d'élaborer un projet de questionnaire. Ledit projet de questionnaire fait l'objet d'un document informel en anglais, français et russe.

g) Règles et signalisation concernant les piétons

Le groupe restreint créé pour proposer de futurs travaux sur les règles et la signalisation concernant les piétons (Israël, Pays-Bas, FIP et GRSP, sous la présidence de la FIP) rendra compte de l'avancement de ses travaux.

h) Panneaux à messages variables

Le groupe restreint créé pour proposer de futurs travaux sur les panneaux à messages variables (Allemagne, Espagne, France et Pays-Bas) est invité à rendre compte de l'évolution de ses activités.

i) Permis de conduire délivrés conformément à la Convention de 1949

À sa quarante-troisième session, le représentant de la Fédération de Russie, président du groupe restreint chargé des permis de conduire, a proposé que le Groupe de travail examine la possibilité d'amender la Convention de Genève de 1949 sur la circulation routière en ce qui concerne la question des permis de conduire de manière à éviter le problème d'incompatibilité entre les Conventions de 1949 et de 1968.

Le Groupe de travail a créé un groupe restreint (Espagne, Fédération de Russie, Portugal et IMMA, sous la présidence de la Fédération de Russie) qui a été chargé de rédiger une proposition sur le sujet pour sa quarante-cinquième session. Il a aussi décidé d'examiner la possibilité d'élaborer une résolution demandant aux parties contractantes à la Convention de 1949 de reconnaître les permis délivrés conformément à la Convention de 1968 et vice-versa.

Bien que la proposition du groupe restreint ne sera pas soumise au Groupe de travail pour examen avant sa quarante-cinquième session en septembre 2004, le représentant de la FRI a déjà rédigé une proposition relative à la question. Celle-ci fait l'objet du document TRANS/WP.1/2004/1. Le Groupe de travail souhaitera peut-être prendre en compte ladite proposition.

j) Restructuration de la Résolution d'ensemble R.E.1

À sa réunion du 9 janvier 2004, un groupe restreint composé des représentants de la France, de la Suisse, de la PRI et du secrétariat a rédigé une proposition de nouvelle structure pour la Résolution d'ensemble sur la circulation routière (R.E.1). La proposition fait l'objet du document TRANS/WP.1/2004/2.

Résolution d'ensemble sur la signalisation routière (R.E.2)

Le Groupe de travail sera saisi des propositions de nouveaux panneaux routiers destinés à indiquer une station-service vendant du carburant sans soufre (TRANS/WP.1/2004/3) ou du gaz naturel comprimé (TRANS/WP.1/2004/4). En cas d'adoption, il souhaitera peut-être proposer leur inclusion dans la Résolution d'ensemble sur la signalisation routière, en attendant que soit élaborée la prochaine série d'amendements aux Conventions.

6. QUATRIÈME SEMAINE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE DANS LA RÉGION DE LA CEE

Le Groupe de travail souhaitera peut-être procéder à une évaluation préliminaire du Séminaire consacré à l'agressivité au volant tenu au Palais des Nations le 5 avril 2004. Il souhaitera peut-être également décider, compte tenu des conclusions du Séminaire, d'élargir ses domaines d'activité.

Le secrétariat précisera les activités qu'il aura organisées à l'occasion de la quatrième Semaine de la sécurité routière.

Les représentants sont priés de communiquer au Groupe de travail les activités nationales qui auront été organisées pendant ou à l'occasion de la quatrième Semaine de la sécurité routière.

7. RÔLE FUTUR DU GROUPE DE TRAVAIL

Le 29 mai 2003, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la résolution A/RES/57/309 sur la crise mondiale de la sécurité routière, dans laquelle elle s'est félicitée, entre autres, du fait que l'Organisation mondiale de la santé avait retenu la sécurité routière comme thème de la Journée mondiale de la santé 2004. En outre, elle a prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport sur la crise mondiale de la sécurité routière à sa cinquante-huitième session.

Le rapport du Secrétaire général (A/58/228), établi avec le concours de la Division des transports et d'organisations qui s'occupent de questions de sécurité routière, a été dûment présenté à la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale. Le 5 novembre 2003, celle-ci a adopté la résolution A/RES/58/9 sur la crise mondiale de la sécurité routière, dans laquelle elle demande, entre autres, l'organisation d'une séance plénière de l'Assemblée générale le 14 avril 2004, afin de mieux faire saisir, à un niveau élevé, l'ampleur du problème des traumatismes causés par les accidents de la circulation et invite le Conseil économique et social, agissant en collaboration avec d'autres organisations et organes compétents du système des Nations Unies et par l'intermédiaire de ses commissions régionales, à faciliter l'échange d'informations sur les pratiques optimales en matière de sécurité routière ainsi que l'élaboration de recommandations sur les moyens de limiter le nombre de traumatismes dus aux accidents de la circulation.

L'une des recommandations formulées dans le rapport du Secrétaire général prévoit la désignation d'un organe chargé de faciliter et de coordonner ces initiatives au niveau international. Au sein du WP.1, plusieurs pays et organisations ont estimé que ce dernier devrait s'acquitter de ce nouveau rôle et devenir un forum mondial pour la sécurité routière, à l'instar du WP.29, devenu lui aussi un forum mondial. Il est probable que cette question sera abordée lors de la séance plénière de l'Assemblée générale, le 14 avril 2004 à New York.

À sa soixante-sixième session (17-19 février 2004), le Comité des transports intérieurs examinera les documents concernant la suite à donner aux résolutions de l'Assemblée générale sur la sécurité routière (TRANS/2004/11) et une proposition visant à transformer le WP.1 en un forum mondial de la sécurité routière (TRANS/2004/11/Add.1) établie par le secrétariat, en concertation avec le Président du WP.1 et conformément à la demande formulée par le Bureau du Comité.

Puisque la question de la création d'une instance mondiale de la sécurité routière pourrait être soulevée lors de la séance plénière de l'Assemblée générale du 14 avril 2004, il est important que le WP.1 lui-même se penche sur cette question avant ladite séance. En raison de problèmes de calendrier, la proposition a tout d'abord été présentée au Comité.

Le Groupe de travail sera informé des conclusions des débats du Comité relatifs à ces deux documents. Il souhaitera peut-être demander à son Président et au Directeur de la Division des transports de la CEE de présenter officiellement la proposition à l'Assemblée générale à New York le 14 avril 2004.

Un document présentant d'autres arguments en faveur d'un futur rôle mondial pour le Groupe de travail a également été transmis par la Fondation de la FIA (TRANS/WP.1/2004/5).

8. QUESTIONS DIVERSES

Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner d'autres questions au titre de ce point de l'ordre du jour. Le Groupe de travail est informé que sa quarante-cinquième session se tiendra du 6 au 8 septembre 2004.

9. ADOPTION DES DÉCISIONS

Le Groupe de travail adoptera, sur la base d'un projet établi par le secrétariat, un relevé des décisions prises à sa quarante-quatrième session.

UNITED NATIONS OFFICE AT GENEVA

Conference Registration Form

Return to secretariat by fax (+41-22 917 0039) or by E-mail (caroline.jeunet@unece.org) and BRING THIS ORIGINAL with you. An additional form is required for spouses.

Title of the Conference **Date** _____

Working Party on Road Traffic Safety, forty-fourth session, 6-8 April 2004

Delegation/Participant of Country, Organization or Agency

Participant

Mr. ☐ **Mrs.** ☐ **Ms.** ☐

Family Name **First Name**

Participation Category

Head of Delegation	☐	**Observer Organization**	☐
Delegation Member	☐	**NGO (ECOSOC Accred.)**	☐
Observer Country	☐	**Other (Please Specify Below)**	☐

Participating

From **Until**

Document Language Preference English ☐ French ☐ Russian ☐

Official Occupation (in own country) **Passport or ID Number** **Valid Until**

Official Telephone N°. **Fax N°.** **E-mail Address**

Permanent Official Address

Address in Geneva

On Issue of ID Card			Security Use Only
Participant Signature	**Participant photograph if form is sent in advance of the conference date.**	PLEASE NOTE ONLY CERTAIN CONFERENCES REQUIRE A PHOTO, IF YOU ARE NOT ASKED TO PROVIDE ONE BY THE CONFERENCE STAFF YOUR CONFERENCE IS NON PHOTO	**Card N°. Issued**
Date	**Please PRINT your name on the reverse side of the photograph**		**Initials, UN Official**

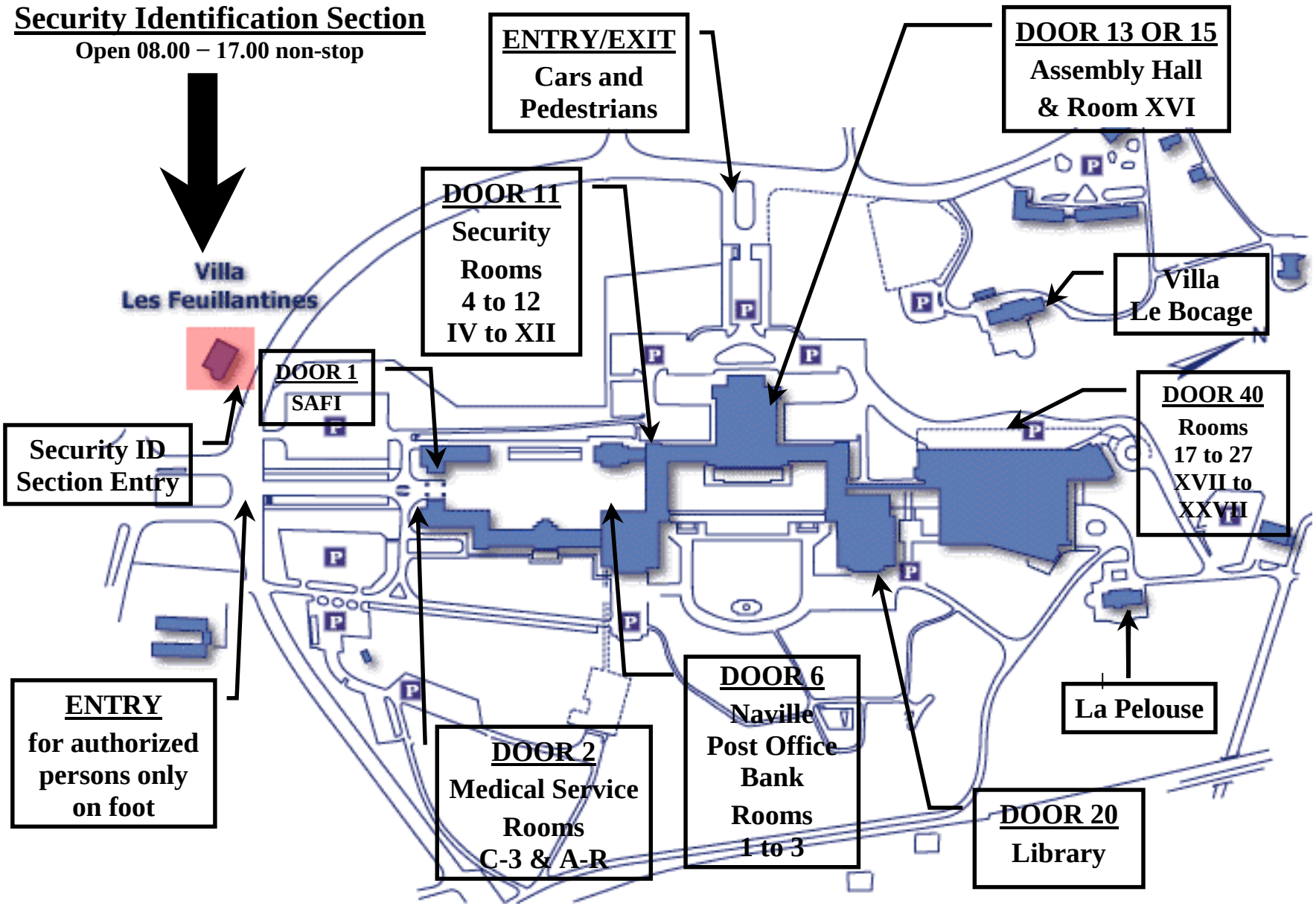
Security Identification Section
Open 08.00 − 17.00 non-stop
Villa
Les Feuillantines
ENTRY/EXIT
Cars and
Pedestrians
DOOR 13 OR 15
Assembly Hall
& Room XVI
DOOR 11
Security
Rooms
4 to 12
IV to XII
Villa
Le Bocage
DOOR 1
SAFI
DOOR 40
Rooms
17 to 27
XVII to
XXVII
Security ID
Section Entry
ENTRY
for authorized
persons only
on foot
DOOR 2
Medical Service
Rooms
C-3 & A-R
DOOR 6
Naville
Post Office
Bank
Rooms
1 to 3
La Pelouse
DOOR 20
Library